

FCP PROGRES OBLIGATAIRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire (BNA CAPITAUX), nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers de FCP PROGRES OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Décembre 2023, ainsi que notre rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires.

I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « FCP PROGRES OBLIGATAIRE », arrêtés au 31 Décembre 2023, comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un actif net de 38 145 919 dinars y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 2 309 188 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP PROGRES OBLIGATAIRE ainsi que sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états

financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fond à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au conseil d'administration du gestionnaire du fonds commun de placement. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP PROGRES OBLIGATAIRE sont employés, à la date du 31 Décembre 2023, à raison de :

- 65,61 % en valeurs mobilières,
- et 34,39% en liquidités et quasi liquidités soit un dépassement de 14,39% par rapport au taux réglementaire maximal de 20%.

Tunis le 8 mars 2024

Le Commissaire aux comptes :
CMC-DFK INTERNATIONAL
Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>25 157 128</u>	<u>18 311 213</u>
. Actions et Droits rattachés		-	-
. Titres OPCVM		1 606 834	1 505 535
. Obligations		23 550 294	16 805 677
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>13 188 770</u>	<u>11 549 059</u>
. Placements à terme		13 117 562	11 537 827
. Disponibilités		71 207	11 231
Créances d'exploitation	6	-	<u>5 072</u>
. Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
. Autres Créances d'exploitation		-	5 072
Autres actifs			
TOTAL ACTIF		38 345 897	29 865 343
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	184 899	94 072
Autres créditeurs divers	8	15 080	14 332
Total passif		199 979	108 404
ACTIF NET			
Capital	9	35 836 731	28 303 831
. Capital en nominal		23 425 360	19 522 000
. Sommes non distribuables		12 411 371	8 781 831
Sommes distribuables:	10	2 309 188	1 453 108
. Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
. Résultat distribuable de l'exercice		2 093 354	1 078 981
. Régularisation du résultat distribuable de l'exercice		215 833	374 127
Actif net		38 145 919	29 756 939
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		38 345 897	29 865 343

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2023 au 31/12/2023
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	Exercice clos au 31-12-2023	Exercice clos au 31-12-2022
Revenus du portefeuille-titres	11	<u>1 520 032</u>	<u>404 242</u>
. Revenus des Actions		-	-
. Revenus des obligations		1 520 032	404 242
Revenus des placements monétaires	12	<u>987 403</u>	<u>886 169</u>
. Revenus des placements à terme		984 301	885 053
. Revenus des autres placements		3 102	1 116
Total des revenus des placements		2 507 435	1 290 411
Charges de gestion des placements	13	-366 006	-183 564
Revenus nets des placements		2 141 429	1 106 847
Autres charges d'exploitation	14	-48 075	-27 866
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 093 354	1 078 981
Régularisation du résultat d'exploitation		215 833	374 127
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 309 188	1 453 108
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-215 833	-374 127
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		114 905	9 040
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-	-
Frais de négociation de titres		-	-9
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 208 259	1 088 012

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2023 au 31/12/2023
(Montants exprimés en Dinars)

	Exercice clos au 31-12-2023	Exercice clos au 31-12-2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 208 259	1 088 012
Résultat d'exploitation	2 093 354	1 078 981
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	114 905	9 040
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation de titres	-	-9
Distribution de dividendes	-	-
Transactions sur le capital	6 180 721	28 523 968
Souscriptions		
. Capital	32 622 420	35 242 480
. Régularisation des sommes non distribuables	17 196 167	15 837 240
. Régularisation des sommes distribuables	1 514 856	950 311
Rachats		
. Capital	-28 719 060	-15 820 480
. Régularisation des sommes non distribuables	-15 134 640	-7 109 399
. Régularisation des sommes distribuables	-1 299 022	-576 184
Variation de l'actif net	8 388 980	29 611 980
ACTIF NET		
En début d'exercice	29 756 939	144 959
En fin d'exercice	38 145 919	29 756 939
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	1 952 200	10 000
En fin d'exercice	2 342 536	1 952 200
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début d'exercice	15,243	14,495
En fin d'exercice	16,284	15,243
Taux de rendement	6,83%	5,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP PROGRES OBLIGATAIRE

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 Juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 99 ans.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

La BNA-CAPITAUX, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de «BNAC PROGRES FCP» a obtenu l'agrément du CMF n°29-2021 du 3 juin 2021 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP Mixte à FCP Obligataire et l'agrément du CMF n°30-2021 du 3 juin 2021 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « FCP PROGRES OBLIGATAIRE ». Ces modifications sont entrés en vigueur à partir du 30 décembre 2021. A cet effet, « FCP PROGRES OBLIGATAIRE » est investi de la manière suivante :

- ❖ Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en:
 - Bons du Trésor émis par l'État et emprunts obligataires émis ou garantis par l'État,
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- ❖ Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en:
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat;
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- ❖ Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
 - Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, réuni en date du 16 Février 2021, a décidé :

- de modifier le mode d'affectation des résultats de «BNAC PROGRES FCP» qui devient un FCP de type capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2021.
- de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification entrera en vigueur à partir du 30 décembre 2021.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement FCP PROGRES OBLIGATAIRE, arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, de titres d'OPCVM, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements :

a- Actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.
- Les titres OPCVM sont évalués à leur Valeur Liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b- Autres placements

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.
- Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3- Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 25 157 128 dinars contre 18 311 213 dinars au 31/12/2022 :

Libellé	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Coût d'acquisition	24 369 515	17 919 515
- Titres OPCVM	1 499 515	1 499 515
- Obligations et valeurs assimilées	22 870 000	16 420 000
-Plus ou moins-values potentielles	123 945	9 041
- Titres OPCVM	107 319	6 021
- Obligations et valeurs assimilées	16 626	3 020
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	663 668	382 657
Total	25 157 128	18 311 213

L'état détaillé du portefeuille se présente comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2023	% Actif
1) Obligations et valeurs assimilées			22 870 000	23 550 295	61,42%
. Emprunts de société			12 800 000	13 181 102	34,37%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	20 000	2 000 000	2 034 221	5,30%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEAS 2022-1 5ANS 10% CA	10 000	800 000	817 661	2,13%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEAS 2022-1 5ANS 10% CA	5 000	400 000	408 831	1,07%
TNXIY8MEDJE3	TLF 20222-2 10% 5ANS	20 000	1 600 000	1 625 180	4,24%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2002-2	10 000	1 000 000	1 072 044	2,80%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK 2023-2 5ANS CAT A	20 000	2 000 000	2 027 348	5,29%
TNWEY1PN6WF5	ATL 2023-2 7ANS 10.9% CAT B	5 000	500 000	509 173	1,33%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 5A CAT A 10.5%	10 000	1 000 000	1 071 573	2,79%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJ LEAS 2023-1 5ANS 10.7%	10 000	1 000 000	1 017 073	2,65%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023 -1 10.55% 5 ANS	5 000	500 000	523 060	1,36%
TNL7VQZVHR54	HL2023-1 CAT A 5ANS 10.75%	10 000	1 000 000	1 065 792	2,78%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.70 % 5ANS	10 000	1 000 000	1 009 147	2,63%
. Emprunt ETAT			10 070 000	10 369 192	27,04%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 2023 T4 CB TF	1500	150 000	150 803	0,39%
TN0008000903	EMPR NATIONAL 2021 T2 CAT C	2000	2 000 000	2 049 801	5,35%
TNBLRFH96SL4	EMPR NATIONAL 2022 T2 CATBTF	30000	3 000 000	3 122 623	8,14%
TNRGVSC8DE36	EMPR NATIONAL 2022 T3 CATBTF	50000	5 000 000	5 109 339	13,32%
	DECO ENT 2021T2CAT C		-80 000	-63 374	-0,17%
2) Titres des OPCVM			1 499 515	1 606 834	4,19%
TNT3NVORPU09	FCP BNA CAPITALISATION	8060	1 499 515	1 606 834	4,19%
TOTAL			24 369 515	25 157 128	65,61%

A partir du 30 Décembre 2021, la BNAC PROGRES FCP devient un FCP obligataire, et investi de la manière suivante :

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission mis à jour	31 décembre 2023		
<ul style="list-style-type: none"> Bons du Trésor émis par l'État et emprunts obligataires émis ou garantis par l'État, Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne. 	80%	50% à 80%	65,61%	61,42%	- 14,39%
<ul style="list-style-type: none"> Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat; Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie. 		Max 30%		0%	
Titres OPCVM Obligataires		Max 5%		4,19%	
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20%	34,39%	34,39%	+ 14,39%
Créances d'exploitation		0%		0%	0%
Total		100%		100%	0%

L'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds FCP PROGRES OBLIGATAIRE au 31 Décembre 2023, présente des divergences par rapport à la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du prospectus d'émission mis à jour et qui entre en vigueur à partir du 30 Décembre 2021.

- **Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :**

Solde au 31-12-2022	Coût d'acquisition	+/- valeurs latentes	Intérêts courus	Valeur au 31/12
Titres OPCVM	1 499 515	6 021	-	1 505 535
Obligations de sociétés	6 500 000	-	100 123	6 600 123
Emprunt ETAT	9 920 000	3 020	282 535	10 205 555
Solde au 31-12-2022	17 919 515	9 041	382 658	18 311 213

ENTREES EN PORTEFEUILLE	Coût d'acquisition	+/- valeurs latentes	Intérêts courus	Valeur au 31/12
Titres OPCVM	-	-	-	-
Obligations de sociétés	7 000 000	-	-	7 000 000
Emprunt ETAT	150 000	-	-	150 000
Total entrée 2023	7 150 000	-	-	7 150 000

REMBOURSEMENTS / CESSIONS	Coût d'acquisition	+/- valeurs latentes	Intérêts courus	Valeur au 31/12
Titres OPCVM	-	-	-	-
Obligations de sociétés	-700 000	-	-	-700 000

Emprunt ETAT	-	-	-	-
Total sorties 2023	-700 000	-	-	-700 000
Variation des +/- Values	-	114 905	-	114 905
Variation des intérêts courus	-	-	281 010	281 010
Solde au 31-12-2023	24 369 515	123 945	663 668	25 157 128
Titres OPCVM	1 499 515	107 319	-	1 606 834
Obligations de sociétés	12 800 000	-	381 102	13 181 102
Emprunt ETAT	10 070 000	16 626	282 566	10 369 192

Note 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde du poste Placements monétaires et disponibilités s'élève au 31 Décembre 2023 à 13 188 770 dinars contre 11 549 059 dinars au 31 Décembre 2022 et se détaillant comme suit :

Désignation	Taux	Durée	Coût	Valeur	% Actif
Comptes à terme			12 868 000	13 117 562	34,21%
CPL LAC 300J 03 08 24 11.00%	11,00%	300J	500 000	510 126	1,33%
CPL LAC 300J 03 09 24 10.99%	10,99%	300J	800 000	810 213	2,11%
CPL LAC 300J 05 06 24 11.00%	11,00%	300J	1 000 000	1 034 477	2,70%
CPL LAC 300J 05 08 24 11.00%	11,00%	300J	1 100 000	1 121 747	2,93%
CPL LAC 300J 06 07 24 11.00%	11,00%	300J	250 000	256 751	0,67%
CPL LAC 300J 08 09 24 10.99%	10,99%	300J	250 000	252 891	0,66%
CPL LAC 300J 10 08 24 11.00%	11,00%	300J	1 000 000	1 018 564	2,66%
CPL LAC 300J 12 06 24 11.00%	11,00%	300J	1 120 000	1 156 724	3,02%
CPL LAC 300J 13 06 24 11.00%	11,00%	300J	138 000	142 492	0,37%
CPL LAC 300J 15 09 24 10.99%	10,99%	300J	500 000	504 938	1,32%
CPL LAC 300J 21 07 24 11.00%	11,00%	300J	160 000	163 742	0,43%
CPL LAC 300J 23 10 24 10.99%	10,99%	300J	460 000	460 332	1,20%
CPL LAC 300J 26 06 24 11.00%	11,00%	300J	300 000	308 824	0,81%
CPL LAC 300J 26 08 24 11.00%	11,00%	300J	1 850 000	1 877 183	4,90%
CPL LAC 300J 27 07 24 11.00%	11,00%	300J	500 000	510 970	1,33%
CPL LAC 300J 29 07 24 11.00%	11,00%	300J	750 000	766 093	2,00%
CPL LAC 300J 29 09 24 10.99%	10,99%	300J	650 000	654 227	1,71%
CPL LAC 300J 30 07 24 11.00%	11,00%	300J	550 000	561 669	1,46%
CPL LAC 300J 31 07 24 11.00%	11,00%	300J	300 000	306 293	0,80%
CPL LAC 300J 31 08 24 10.99%	10,99%	300J	690 000	699 307	1,82%
Dépôts à vue			71 207	71 207	0,19%
Compte à vue BNA			71 207	71 207	
Total			12 939 207	13 188 770	34,39%

NOTE N° 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Retenue à la source sur obligations	-	5 072
Total	-	5 072

NOTE N° 7 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Gestionnaire BNAC	78 962	57 380
Dépositaire	9 871	7 172
Distributeur	96 066	29 520
Total	184 899	94 072

NOTE N° 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Commissaire aux comptes	11 765	10 714
Conseil du Marché Financier (CMF)	3 315	2 547
Autres	-	1 071
Total en Dinars	15 080	14 332

NOTE N° 9 : CAPITAL

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Capital début d'exercice		
.Montant	19 522 000	100 000
.Nombre de parts	1 952 200	10 000
.Nombre de porteurs de parts	788	7
Souscriptions réalisées		
.Montant	32 622 420	35 242 480
.Nombre de parts	3 262 242	3 524 248
.Nombre de porteurs de parts	965	915
Rachats effectués		
.Montant	28 719 060	15 820 480
.Nombre de parts	2 871 906	1 582 048
.Nombre de porteurs de parts	255	134
Capital fin d'exercice		
.Montant	23 425 360	19 522 000
.Nombre de parts (*)	2 342 536	1 952 200
.Nombre de porteurs de parts	1 498	788

(*)Le Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, réuni en date du 16 Février 2021, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 30 décembre 2021.

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Sommes non distribuables	3 629 540	8 737 123
i) Résultat non distribuable de l'exercice	114 905	9 031
.Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	114 905	9 040
.Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-	-
.Frais de négociation de titres	-	-9
ii) Régularisation des sommes non distribuables	2 061 527	8 727 841
.Aux émissions	17 196 167	15 837 240
.Aux rachats	-15 134 640	-7 109 399
iii) Capitalisation Sommes Dist. ex antérieurs	1 453 108	251
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	8 781 831	44 708
Capital en nominal	23 425 360	19 522 000
Total en Dinars	35 836 731	28 303 831

NOTE N° 10 : SOMMES DISTRIBUABLES

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Sommes distribuables de l'exercice		
Résultat distribuable de l'exercice	2 093 354	1 078 981
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	215 833	374 127
Total en Dinars	2 309 188	1 453 108

NOTE N° 11: REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Revenus des actions	-	-
. Dividendes	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	-
.Intérêts courus	301 297	362 370
.Intérêts échus	1 218 735	41 872
Total en Dinars	1 520 032	404 242

NOTE N° 12 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Intérêts sur comptes à terme	940 458	875 000
Intérêts sur Certificats de dépôt	43 842	10 053
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	3 102	1 116
Total en Dinars	987 403	886 169

NOTE N° 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Rémunération du gestionnaire (*)	266 186	137 188
Rémunération du dépositaire (**)	33 273	17 148
Rémunération des Distributeurs(***)	66 547	29 228
Total en Dinars	366 006	183 564

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable du Fonds.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants,
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement. A partir du 30 Décembre 2021, les frais de distribution seront versés annuellement.

NOTE N° 14 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Redevance CMF	33 271	17 147
Rémunération du commissaire aux comptes	14 378	10 719
Autres charges	426	-
Total	48 075	27 866

NOTE N° 15 : DONNEES PAR PART

Libellé	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	1,070	0,661	0,765	13,072	24,786
Charges de gestion des placements	-0,156	-0,094	-0,161	-1,907	-4,749
• Revenu net des placements	0,914	0,567	0,605	11,165	20,037
Autres charges	-0,021	-0,014	-0,580	-5,839	-2,683
• Résultat d'exploitation	0,894	0,553	0,025	5,326	17,355
Régularisation du résultat d'exploitation	0,092	0,191	0,000	-0,934	-11,181
• Sommes Distribuables de l'exercice	0,986	0,744	0,025	4,392	6,174

Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,092	-0,191	0,000	0,934	11,181
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,049	0,005	-0,073	-23,466	-50,432
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	-0,007	17,126	31,814
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,013	-0,358	-0,135
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	0,049	0,005	-0,093	-6,698	-18,753
Résultat net de l'exercice	0,943	0,557	-0,068	-1,372	-1,399
Résultat non distribuable de l'exercice	0,049	0,005	-0,093	-6,698	-18,753
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	0,000	0,000	4,562	12,601
Somme non distribuables de l'exercice	0,055	0,005	-0,093	-2,136	-6,152
Distribution de dividendes	0,000	0,000	4,392	6,174	4,830
Valeur Liquidative	16,284	15,243	14,495	150,032	153,949

NOTE N° 16 : RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS

Libellé	2023	2022	2021	2020	2019
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-1,100%	-1,071%	-1,100%	1,106%	1,101%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	-0,144%	-0,163%	-3,973%	3,385%	0,622%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	6,941%	8,474%	0,172%	3,088%	4,024%
Actif net moyen	33 271 135	17 147 366	145 872	172 485	1 164 598

Le nombre de parts est passé de 1000 à 10000 suite à la décision du Conseil d'Administration de BNA-CAPITAUX, du 16 Février 2021, de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 10 dinars. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 30 décembre 2021.